



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 10 novembre 2022 à 18 h 30, à la salle Jeanne-Gariépy du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), à laquelle sont présents les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque, et la greffière, Mme Catherine Denis-Sarrazin, sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et développement économique, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

*Cette séance est enregistrée et rendue disponible pour visionnement sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, au lendemain de la séance.*

#### 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 31. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

#### 1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

#### 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, conformément aux sujets spécifiés à l'avis de convocation, à savoir :

##### 1. **OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Période de questions du public

##### 2. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté

##### 3. **AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté

##### 4. **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté

318/10-11-2022



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Fin du lien d'emploi avec la personne salariée numéro 120039
- 5.2 Lettre d'entente numéro 2017-2023/35 avec le Syndicat
- 5.3 Lettre d'entente numéro 2017-2023/36 avec le Syndicat
- 5.4 Lettre d'entente numéro 2017-2023-37 avec le Syndicat
- 5.5 Entente avec le Syndicat – Modification à la convention collective de travail – Structure salariale pour les années 2022-2023
- 5.6 Modification de la structure salariale du personnel cadre 2022-2023
- 5.7 Règlement numéro 2022-444 relatif aux travaux de pavage sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts – Emprunt temporaire
- 5.8 Augmentation de la limite de la marge de crédit de la Ville

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Aucun sujet n'est présenté

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Aucun sujet n'est présenté

### **8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Convention d'aide financière 2020-2023 – Demande de prolongation au ministère de la Famille – Modification à la résolution numéro 315/02-11-2022

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

- 9.1 Aucun sujet n'est présenté

### **10. DIVERS**

- 10.1 Aucun sujet n'est présenté

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, puisque tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

#### **1.4 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

#### **2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Aucun sujet n'est présenté.

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

### 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

**319/10-11-2022 5.1 FIN DU LIEN D'EMPLOI AVEC LA PERSONNE SALARIÉE NUMÉRO 120039**

CONSIDÉRANT les faits portés à l'attention du conseil concernant la personne salariée numéro 120039, qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité;

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la décision de la Ville de Rivière-Rouge de mettre fin à l'emploi de la personne salariée numéro 120039 à compter du 4 novembre 2022.

D'autoriser la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, à signer tous les documents nécessaires, dont notamment tous les documents de fin d'emploi, et de la mandater afin d'assurer le suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**320/10-11-2022 5.2 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2017-2023/35 AVEC LE SYNDICAT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2017-2023/35 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée le 25 octobre 2022, par le maire, M. Denis Lacasse, et la directrice générale, Mme Lucie Bourque, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

**321/10-11-2022 5.3 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2017-2023/36 AVEC LE SYNDICAT**

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2017-2023/36 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée le 2 novembre 2022, par le maire, M. Denis Lacasse, et la directrice générale, Mme Lucie Bourque, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

**322/10-11-2022 5.4 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2017-2023/37 AVEC LE SYNDICAT**

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la lettre d'entente numéro 2017-2023/37 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle lettre d'entente dûment signée le 2 novembre 2022, par le maire, M. Denis Lacasse, et la directrice générale, Mme Lucie Bourque, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

323/10-11-2022

**5.5 ENTENTE AVEC LE SYNDICAT – MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL – STRUCTURE SALARIALE POUR LES ANNÉES 2022-2023**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, veulent trouver diverses solutions afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que l'augmentation rapide de l'indice des prix à la consommation (IPC) est un enjeu majeur pour les personnes salariées et la Ville de Rivière-Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'entente intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2867, telle entente dûment signée le 4 novembre 2022, par le maire, M. Denis Lacasse, et la directrice générale, Mme Lucie Bourque, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, laquelle vise à majorer les échelles salariales prévues à la convention collective de travail de trois virgule deux pour cent (3,2 %), et ce, à titre d'ajustement salarial pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 31 décembre 2022, le tout, selon les termes et conditions stipulés à ladite entente.

**ADOPTÉE**

324/10-11-2022

**5.6 MODIFICATION DE LA STRUCTURE SALARIALE DU PERSONNEL CADRE 2022-2023**

CONSIDÉRANT que l'augmentation rapide de l'indice des prix à la consommation (IPC) est un enjeu majeur pour les personnes salariées et la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la structure salariale du personnel syndiqué a été majorée de trois virgule deux pour cent (3,2 %), et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil désire être équitable envers son personnel cadre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Alexandre Morin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accorde une majoration salariale de trois virgule deux pour cent (3,2 %) au personnel cadre rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Que le paiement de ladite rétroactivité soit effectué au plus tard le 20 janvier 2023 au personnel cadre à l'emploi de la Ville à la date de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

325/10-11-2022

**5.7 RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-444 RELATIF AUX TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA MONTÉE DU LAC-PAQUET, LE CHEMIN DU LAC-PAQUET EST ET LA RUE L'ANNONCIATION SUD ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS – EMPRUNT TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 2022-444 relatif aux travaux de pavage sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts au montant



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

de 2 690 987 \$, approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mai 2022;

CONSIDÉRANT l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* qui dispose que « le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses [...] pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'il détermine »;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée à la Ville pour les travaux à réaliser sur la montée du Lac-Paquet, le chemin du Lac-Paquet Est et la rue L'Annonciation Sud dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération (dossier RTG26427), tel que confirmé par la lettre d'annonce datée du 18 février 2022;

CONSIDÉRANT les nombreux projets entamés par la Ville de Rivière-Rouge et la nécessité de payer les frais en découlant, d'où un besoin de liquidité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Paradis  
Et résolu à l'unanimité :

De demander à la Caisse Desjardins de la Rouge de prêter temporairement à la Ville de Rivière-Rouge les sommes nécessaires à la réalisation des travaux décrétés par le Règlement numéro 2022-444, en n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu dudit règlement, le tout, au fur et à mesure des besoins.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des finances et directrice générale adjointe, ou en son absence la directrice générale, soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉE**

326/10-11-2022

### 5.8 AUGMENTATION DE LA LIMITE DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge détient une marge de crédit d'une limite de 1 000 000 \$ avec la Caisse Desjardins de la Rouge et qu'il y a lieu de l'augmenter afin de parer temporairement au besoin de liquidité en raison des nombreux projets entamés par la Ville et la nécessité de payer les frais en découlant, en plus des frais d'opération normaux de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bazinet  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Caisse Desjardins de la Rouge d'augmenter la limite de sa marge de crédit pour un montant total n'excédant pas 2 000 000 \$, afin d'obtenir les sommes nécessaires pour le paiement des dépenses d'administration courante et que les sommes nécessaires soient demandées et versées au fur et à mesure des besoins.

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des finances et directrice générale adjointe, ou en son absence la directrice générale, soit autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

327/10-11-2022

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

### 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2020-2023 – DEMANDE DE PROLONGATION AU MINISTÈRE DE LA FAMILLE – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 315/02-11-2022

CONSIDÉRANT la résolution numéro 315/02-11-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2022;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 319/10-11-2022 adoptée précédemment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gilbert Therrien  
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 315/02-11-2022 afin de remplacer la personne autorisée à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.

D'autoriser la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.

**ADOPTÉE**

### 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

9.1. Aucun sujet n'est présenté.

### 10. DIVERS

10.1 Aucun sujet n'est présenté.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est posée.

### 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Pierre Alexandre Morin, M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 18 h 42.

\_\_\_\_\_  
Denis Lacasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Catherine Denis-Sarrazin  
Greffière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2022

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Denis Lacasse, maire